

Charte d'utilisation de l'ULM A22 Vision de l'ACLR

Les élèves pilotes & pilotes utilisant l'ULM doivent être membres de la section ULM.
Tous doivent avoir pris connaissance :

- des règles d'exploitation et d'opérations ACLR concernant le « vol à plat » et les spécificités ULM.
- de la réglementation ULM française.

Pour utiliser l'A 22 Vision :

Les élèves pilotes, en instruction, seront sous la responsabilité d'un instructeur de la section.

Les pilotes devront :

- détenir le brevet ULM.
- posséder une licence fédérale FFPLUM.
- être qualifiés « maintenance au moins de niveau 1 ».
- être lâchés par un instructeur de la section.

Le Pilote ULM s'engage à :

- Consulter le carnet de suivi technique avant chaque vol.
- Effectuer les visites Pré-vol et Après-vol suivant la « check-list » en vigueur.
- Nettoyer l'appareil après vol.
- Inscrire sur le carnet de suivi technique situé dans l'appareil :
 - o toute constatation d'anomalie.
 - o toute intervention de stricte remise en conformité.
(s'il est qualifié « maintenance niveau 2 ou plus »).
- Attacher systématiquement l'appareil au sol (kit d'amarrage dans l'appareil ou dispositif existant au sol).
- Remplir le « Registre des vols » située dans le bureau de piste de l'Aéroclub.

Date :

Nom & Prénom du Pilote :

Signature :

Pour le Bureau de
la section ULM :

Signature :